

Evaluation des Missions accompagnement santé (Misas) : identifier et réconcilier avec le système de santé des personnes en situation de renoncement aux soins

Code projet : Misas

Equipe : Paul Dourgnon, Florence Jusot, Antoine Marsaudon, Denis Raynaud

Période de réalisation : 2023-2026

Financement : Ce projet fera l'objet d'une convention de partenariat avec la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam, DDO-Disas)

Données : Données de consommations de soins de l'Assurance maladie et des plateformes Misas

Contexte

Les Plateformes d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé (Pfidass, devenues Missions accompagnement santé Misas en 2020), conçues par l'Assurance maladie, et étendues progressivement dans les départements français, visent à réduire le renoncement aux soins. Les plateformes sont développées avec des acteurs locaux autour des Caisses primaires d'assurance maladie (Cnam) : Directions régionales du service médical (DRSM), Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), Centres d'examen de santé, professionnels de santé, dans des configurations qui peuvent varier d'un département à l'autre. Elles partagent les mêmes objectifs opérationnels :

1. Repérer les personnes en situation de renoncement
2. Les enrôler dans le programme et réaliser un bilan de leurs droits
3. Les accompagner dans l'accès aux soins et aux droits

L'accompagnement proposé relève de la logique de la « prise en charge globale » et se compose d'une combinaison des différentes modalités d'aides qui peuvent inclure une demande d'aide-ménagère, de prestations, d'aides financières, l'aide à l'accès à l'assurance complémentaire ou l'ouverture de droits, et un accompagnement dans les parcours de soins.

Le programme Misas ne consiste pas seulement en une innovation organisationnelle. Il reflète un changement de paradigme et la volonté de passer d'une logique de guichet à une logique proactive de recherche, puis de soutien des personnes les plus vulnérables. 80 230 orientations ont été réalisées en 2019 dans les Missions d'accompagnement santé.

A la suite de la généralisation du programme Misas, l'Assurance maladie a décidé d'évaluer quantitativement le dispositif, mais aussi d'élargir le ciblage des personnes susceptibles d'être accompagnées, en construisant un algorithme de ciblage à partir des données administratives.

Ce projet vise à estimer l'impact du dispositif sur l'accès aux soins, à la couverture santé (Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), Complémentaire santé solidaire (CSS), Affections de longue durée (ALD)) des personnes participant au dispositif, à partir de données administratives. Il vise aussi à accompagner la construction de l'algorithme de détection, lequel pourra éventuellement être utilisé pour construire des groupes témoins pour l'évaluation.

Un premier volet propose une expertise du ciblage basé sur les données administratives. Un second volet s'appuyant sur les données déjà colligées sur les participants, avant et après leur enrôlement, analysera le processus de recrutement en termes de sélection des assurés et d'évolution de l'accès aux soins. Un troisième volet visera à proposer une évaluation causale des effets du programme basée sur une approche cas-témoins.

Une approche sociologique portant à la fois sur les intervenants des plateformes et sur les patients viendra compléter le volet d'évaluation qui permettra, d'une part, de mettre en regard les modalités d'organisation des plateformes et les résultats, et, d'autre part, de mieux comprendre les motifs de renoncement aux soins et de refus ou d'abandon du programme par les patients.